

De la diversité des actions culturelles de l'ADAGP

Retranscription de l'interview vidéo de **Johanna Hagège**,
responsable du répertoire et de l'action culturelle, ADAGP, Paris

Interview réalisée dans le cadre de la formation *Trouver les financements et partenaires adaptés à son projet* et des ressources gratuites

artistforever, 40mcube

Copyright : 36secondes, 2023

Sommaire

Au travers de quels dispositifs se matérialise le soutien à la création réalisé par l'ADAGP ?	1
Les structures culturelles peuvent-elles également bénéficier d'un soutien de l'ADAGP ?	2
Quels sont les dispositifs de l'ADAGP en matière d'éducation artistique et culturelle ?	3
Comment l'ADAGP contribue à la formation et l'information des artistes-auteurs ?	3

Au travers de quels dispositifs se matérialise le soutien à la création réalisé par l'ADAGP ?

Une des missions principales de l'ADAGP est le soutien à la création. Ce soutien à la création se fait par l'intermédiaire de son action culturelle qui est très riche à la l'ADAGP. Nous allons attribuer des bourses, des prix aux artistes directement, mais nous accompagnons également des structures, des associations qui organisent des festivals, des expositions. On a aussi des grandes orientations en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC) et en matière de formation. Si je repars des aides directes aux artistes, les soutiens financiers qui sont directement versés aux artistes de l'ADAGP, nous avons plusieurs programmes. L'objectif est d'accompagner les artistes à différentes étapes de leur parcours professionnel. Par exemple, pour les artistes émergents, nous avons nos prix que nous appelons Les Révélation dans huit disciplines différentes : photographie, design, art numérique et vidéo. Pour les artistes

en milieu de carrière, ce sera plus une bourse qui permet de financer une première monographie. Dix artistes de l'ADAGP peuvent bénéficier d'une bourse de 15 000 € pour contribuer à cette publication parce qu'on sait que c'est très difficile pour un artiste d'avoir une première monographie. Ça coûte très cher et c'est un outil indispensable pour promouvoir son travail aussi bien au niveau national et international.

Nous avons également une autre bourse qui s'appelle la bourse Ekphrasis, qui permet à dix artistes de l'ADAGP de bénéficier d'un texte critique qui sera traduit dans la langue de son choix et qui sera ensuite diffusé dans Le Quotidien de l'art. Nous avons des bourses de création, des bourses qui permettent de créer dans une seule discipline comme créer une estampe, créer un fanzine. D'autres bourses qui permettent de créer dans deux disciplines artistiques différentes. Par exemple une rencontre entre un auteur du livre et un artiste plasticien pour créer un livre d'artiste ou un photographe et un artiste des arts visuels pour créer un livre photographique. Nous avons des résidences également en France et à l'étranger. En France, c'est par exemple à la Cité internationale des arts. À l'international, ça va être par exemple à la Villa Médicis à Rome ou à la Casa de Velázquez à Madrid. Nous avons également des dotations qui permettent aux artistes de développer leur activité professionnelle quand ils ont un projet, une exposition, une édition, une performance. Ce sont des dotations qui leur permettent de faire des captations vidéo de performance, des prises de vue d'œuvres en 2D, en 3D, des portraits filmés, des portraits photographiques.

Les structures culturelles peuvent-elles également bénéficier d'un soutien de l'ADAGP ?

Nous accompagnons également des structures, des associations qui organisent des expositions, des festivals dans toute la France et dans toutes les disciplines artistiques dont nous gérons les droits d'auteur. Ça va de la grande structure parisienne tel que le CENTQUATRE-PARIS, à la petite association qui mène un travail de proximité au niveau du territoire. Si je devais prendre un exemple, je parlerais des Rencontres d'Arles puisque c'est d'actualité. Nous sommes au début du festival et pour vous dire que notre engagement n'est pas uniquement financier, on est assez actif pendant cette semaine professionnelle.

Nous avons des consultations juridiques gratuites et individuelles pour tous les photographes qui le souhaitent, membres ou non de l'ADAGP. Nous avons organisé hier après-midi une table ronde sur l'intelligence artificielle et la photographie. Nous allons lancer notre campagne photographique « Une photo, ça se paie. » Cette campagne a été initiée par une commission Répertoire, la commission Photographie de l'ADAGP que

l'on porte avec d'autres structures du secteur de la photographie comme le réseau Diagonal, le CLAP (Comité de Liaison et d'Action pour la Photographie), Les Filles de la photo, l'UPP (Union des Photographes Professionnels), la Saif (Société des auteurs des arts visuels et de l'image fixe) pour alerter en fait le grand public sur les difficultés que les photographes rencontrent pour leur rémunération. Ça, c'est le premier volet qui a été lancé l'année dernière et cette année, nous allons lancer le deuxième volet. Ça porte plus sur les problématiques liées aux droits réservés, aux petites mentions « DR » qu'on peut trouver sous les images, les Copyright, les métadonnées... On essaie d'être très actif pendant le festival.

Quels sont les dispositifs de l'ADAGP en matière d'éducation artistique et culturelle ?

En matière d'éducation artistique et culturelle (EAC), nous avons de nombreux projets. Des projets qui sont des dispositifs qui sont plus dédiés au public empêché comme en milieu carcéral ou auprès des personnes âgées dans des EHPAD. Mais on a aussi des actions pour le jeune public. Si je dois donner un exemple, je parlerais de notre programme « Culture(s) de demain » que nous avons lancé il y a huit ans et que nous menons chaque année auprès de 400 enfants pour leur permettre de créer des œuvres plastiques et vidéos qui seront exposées en fin d'année au CENTQUATRE-PARIS et nous leur offrons également une publication de leurs ateliers. Il y a des making-of, il y a un site internet qui parle de tous ces ateliers et des coulisses de ce programme.

Comment l'ADAGP contribue à la formation et l'information des artistes-auteurs ?

Pour finir, l'ADAGP a aussi un certain nombre d'actions en matière de formation et d'information. C'est un axe très important pour nous, vu que le secteur des arts visuels est quand même un secteur où la précarité et la pluriactivité sont très importantes. C'est indispensable que les artistes se forment et que le secteur soit plus structuré. Nous avons des formations gratuites à l'ADAGP, tous les mois pour les artistes de l'ADAGP, donc assez régulièrement. On finance le fonds de formation de l'Afdas. Nous avons rédigé un certain nombre de guides, comme par exemple le guide pour créer des NFT. Si les artistes souhaitent créer des NFT notre directeur juridique, Thierry Maillard, propose également des conseils pour qu'ils adoptent les bons réflexes. On a des guides également pour préparer sa succession, des guides sur les 20 conseils aux photographes où on donne des conseils sur les démarches administratives et juridiques qui sont vraiment propres aux photographes. Nous allons lancer en septembre 2023 un guide des 20 conseils pour les designers. On a

des contrats commentés qu'on a réalisé avec le SNAC (Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs). Toutes ces documentations sont téléchargeables gratuitement sur le site de l'ADAGP. Pour finir je dirais, n'hésitez pas à nous contacter dès que vous avez une difficulté sur vos droits d'auteur, sur des démarches administratives qu'il est nécessaire pour vous de faire. On est là pour vous accompagner, pour vous aider, pour vous conseiller. Donc surtout n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec nous.